

chaque année. Le problème ne se pose pas avec la même acuité au Canada. Cela ne veut pas dire que nous sommes trop critiques ou que nous exagérons quand nous disons que le problème de l'augmentation du chômage au Canada devient grave et que le ministre doit s'y attaquer avec plus de vigueur.

• (5.50 p.m.)

Comme les députés l'ont signalé, le taux du chômage du pays a augmenté au cours des derniers mois et cette situation se reflète particulièrement dans le nombre des étudiants qui seront sans doute sans emploi au cours des mois d'été.

Peut-être le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il pris plaisir à railler le chef de l'opposition (M. Stanfield) pour avoir révélé dans son discours sa préoccupation à l'égard des étudiants qui seront sans emploi cet été. Que le ministre y ait pris plaisir ou non, il n'en est pas moins vrai que le problème s'est déjà posé l'été dernier et qu'un grand nombre de jeunes gens étaient inquiets; or la situation sera plus grave encore cet été, à ce qu'on dit.

Pourtant, depuis l'été dernier, le ministre n'a pas encore donné la moindre idée de ce qu'il compte faire pour régler le problème. Je ne puis admettre ce que le ministre a prétendu il y a une demi-heure, savoir que la proposition d'accorder de l'aide à certains étudiants pour se trouver un emploi selon un ordre de préférence fondé sur leurs besoins est irréalisable parce que son ministère n'est pas doté des rouages nécessaires. C'est un argument plutôt faible, d'après moi, car il existe actuellement au sein du gouvernement fédéral un organisme administratif chargé d'évaluer les besoins des étudiants qui demandent des prêts, et cet organisme fonctionne bien. Pourquoi le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne s'en servirait-il pas pour aider aux étudiants à se trouver un emploi cet été, l'été prochain ou quand ils en auront besoin? Voilà une suggestion précise, comme nous en a demandé le député de Davenport (M. Caccia).

La deuxième suggestion se rapporte à la formation académique des adultes. Le gouvernement devrait reconnaître, à mon avis, l'erreur qu'il a commise lors de l'adoption du bill; il devrait demander à la Chambre de modifier la loi en retranchant les articles qui gênent sérieusement tous les jeunes qui, à la

sortie de l'école secondaire, s'inscrivent aux différents cours de formation et s'aperçoivent qu'ils n'ont pas droit aux allocations de formation de la main-d'œuvre. La période de transition de trois ans mentionnée dans la loi est trop longue et sans aucun fondement. Je me souviens des propos qu'avait tenus mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), lors de l'adoption de la loi; il avait dit que cette section, qui n'avait aucune raison d'être, causerait bien des tracas et bien des soucis à beaucoup de jeunes gens. Je le sais aussi par expérience, à titre de député, pour avoir essayé de régler toutes sortes de problèmes que me présentaient les jeunes gens qui voulaient recevoir les allocations de formation de la main-d'œuvre mais qui se heurtaient à des difficultés.

J'aimerais faire une autre suggestion. Je prie le député de Davenport de m'aider à convaincre le ministre et ses collègues de se défaire de cette odieuse section de la loi, relative à la formation professionnelle des adultes. Ce serait un autre pas, modeste il est vrai, mais néanmoins concret et tangible, vers une solution au problème du chômage et de la formation de la main-d'œuvre au pays.

Le ministre sait sans doute très bien qu'en raison des dispositions actuelles de la loi, ceux qui suivent les cours de formation de la main-d'œuvre doivent surmonter certaines difficultés car, lorsque les professeurs prennent leur congé annuel, à quelque époque de l'année que ce soit, malgré leur situation financière et le nombre des personnes à leur charge, ils perdent l'allocation qu'on leur versait. Et cela peut se produire au moment le plus inattendu et dans les circonstances les plus inopportunes. Je crois que le ministre devrait prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation. Voilà, à mon avis, un deuxième point qu'il faudrait modifier dans la politique de formation de la main-d'œuvre et dans la loi.

En troisième lieu, j'aimerais signaler que lorsque certaines personnes choisissent l'un des cours leur permettant de toucher une allocation, elles constatent que l'éventail de ces cours est limité ou qu'il ne leur sied pas. Ces personnes s'inscrivent alors à un cours qui peut durer 40, 44 ou même 52 semaines. Elles peuvent juger préférable, à la longue, de s'inscrire à un cours de deux ans dans un institut d'arts appliqués ou dans un institut de technologie, mais dès qu'elles s'inscrivent à un cours de plus d'un an,—44 semaines, en